

CHLC 2011
SÉANCE CONJOINTE DES SECTIONS CIVILE ET PÉNALE

LOIS PROVINCIALES COMPLÉMENTAIRES – Rapport

Présentateur : Josh Hawkes, c.r., ministère de la Justice de l'Alberta

Le groupe de travail pour ce projet conjoint a été établi pour donner suite à la résolution adoptée par la Section pénale en 2009 qui recommandait la formation d'un groupe ayant pour mandat d'examiner les initiatives législatives provinciales ayant une incidence en droit pénal, comme les régimes de confiscation civile, les lois portant sur la sécurité des collectivités et des quartiers ainsi que les programmes de protection des témoins, d'échanger des pratiques exemplaires et de déterminer si des lois modèles relatives à ces domaines devraient être recommandées. Un tableau des lois provinciales complémentaires a été créé et, lors de la réunion de 2010 de la CHLC, il a été résolu que le groupe de travail continuerait de mettre le tableau à jour et de le passer en revue afin d'établir s'il serait possible de proposer des lois uniformes.

Le tableau actualisé, distribué en juillet 2011, contient des renseignements sur les lois de la quasi-totalité des provinces et des territoires dans les domaines suivants :

- Confiscation civile;
- Sécurité des collectivités et des quartiers;
- Signalement obligatoire de la pornographie juvénile;
- Suspension administrative du permis et dispositions connexes;
- Restrictions relatives aux gilets de protection balistique et aux véhicules blindés;
- Protection de l'enfance (en lien avec la prostitution, les maisons utilisées pour vendre ou produire de la drogue, ou d'autres activités illégales);
- Protection des témoins;
- Violence familiale;
- Déclaration obligatoire des blessures par balle et des autres blessures;
- Exécution des ordonnances judiciaires;
- Profiter des produits de la criminalité.

De nouvelles tendances ont été constatées – p. ex. les restrictions relatives aux gilets de protection balistique et aux véhicules blindés – mais aucune possibilité de loi uniforme n'a été dégagée.

DISCUSSION

Il est convenu que le tableau est un outil utile pour les ministres et sous-ministres de la Justice. On propose que le tableau soit élargi afin que l'on relève les domaines émergents.

IL EST RÉSOLU QUE :

le tableau des lois provinciales complémentaires actualisé est accepté;

le tableau sera actualisé en vue de sa présentation à la réunion de 2012;

le tableau sera passé en revue afin d'en dégager les possibilités de projet de loi uniforme.